



Les articles 6 et 7 des statuts de la Société absorbante ont été modifiés en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

